## BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

**SESSION 2024** 

Attestation de stage 12

Logo de l'organisme d'accueil

## ATTESTATION DE STAGE

ORGANISME D'ACCUEIL	
Nom ou dénomination sociale :	Commune de la Ferté Gaucher
Adresse : 1 Place du Général de Gaulle	le 77320 La Ferté Gaucher
<b>☎</b> : 01 64 75 87 87	
ertifie que	
LA OU LE STAGIAIRE	
Nom : Naji	Prénom : Aya
Né(e) le : .24 / 06 /.2003	Sexe : F X M □
Adresse : 37 rue des Sapins La Ferté 0	Gaucher
ÉTUDIANT(E) EN BTS Services infor	rmatiques aux organisations
Option	☐ SLAM
AU SEIN DE (nom de l'établissement d	d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :
effectué un stage prévu dans le cad	ire de ses études
DURÉE DU STAGE	
Dates de début et de fin du stage : <b>Du</b>	08/01/.2023 <b>au</b> 1/.03/2023
•	nois nombre de semaines / de mois
Absences non justifiés 15 au 19/1	- 12 are 15/3 - 12 ar 14/1/ (rayer la mention inutile).
à congés et autorisations d'absence prévus à l'articl	ompte de la présence effective de la  ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits de L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au s ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins st considérée comme équivalente à un mois.
MONTANT DE LA GRATIFICATION V	/ERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE
La ou le stagiaire a perçu une gratificat	tion de stage pour un montant total de 0euros.
L'attestation de stage est indispensable pour pour du versement d'une cotisation, faire prendre en com	

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

Benoît AUTEREAU

Le Directeur Général des Services,

<sup>1</sup> Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.

<sup>2</sup> Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail.